

# RÉAGIR EFFICACEMENT À UNE OCCUPATION SANS TITRE DU DOMAINE PUBLIC :

## DILIGENTER LA PROCÉDURE D'EXPULSION

**Date :** Vendredi 11 mars 2022 - 9h à 11h

**Lieu :** Visio-conférence (application Zoom)

**Accessibilité :** formation accessible aux personnes en situation de handicap

**Tarif :** 200 € H.T. par participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01 45 49 48 49.

### **PROGRAMME**

Seront abordés :

- Constater l'occupation du domaine : constat de l'occupation, intervention des autorités de police, d'huissier, etc., établir l'identité des occupants sans droit ni titre ;
- Déterminer la domanialité des lieux occupés et la juridiction compétente : le domaine public et ses accessoires, la voirie et le domaine public routier ;
- Déterminer la procédure applicable : devant le juge administratif et le juge judiciaire, focus sur le cas particulier des gens du voyage ;
- Diligenter la procédure de référé pour obtenir l'expulsion : suivi de la procédure, assurer les notifications et les notifications administratives, l'audience, la décision ;
- Assurer l'exécution de l'ordonnance prononçant l'expulsion : formalités de notification, demander et obtenir le concours de la force publique, l'exécution forcée ;
- Coordonner efficacement l'action des différents intervenants, en fonction des procédures (agents, forces de police, huissier, avocat, autorité de l'Etat, etc.) ;
- Comprendre et utiliser les documents officiels et savoir rédiger les documents internes à la procédure.

### **OBJECTIFS**

Réagir efficacement et adopter les bonnes pratiques pour mettre fin à une occupation illicite du domaine public. Savoir rédiger et utiliser les documents nécessaires à la procédure.

### **PUBLIC CONCERNÉ**

- Gestionnaires du domaine public
- Direction générale
- Services juridiques
- Collectivités territoriales, établissements publics, OPH, etc.

### **INTERVENANTS**

**Elisabeth FERNANDEZ-BEGAULT**

Avocate associée, spécialisée en Droit public



**Romain DENILAULER**

Avocat



### **PRÉREQUIS**

Savoir identifier une dépendance du domaine public.

### **MÉTHODE PÉDAGOGIQUE**

- Approche pratique de la procédure et des bonnes pratiques ;
- Exposé de l'état du droit ;
- Modèles d'actes de procédure ;
- Questions / réponses avec les participants ;
- Discussion autour des retours d'expérience ;
- Support pédagogique.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

QCM et questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

[Seban Occitanie](http://Seban Occitanie)

116 route d'Espagne - Bât. Hélios 3 - BAL 315 - 31100 Toulouse

Tél : 05 34 51 05 20 — [efernandezbegault@seban-occitanie.avocat.fr](mailto:efernandezbegault@seban-occitanie.avocat.fr)

